

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 30 novembre 2023

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 32

Votants : 36 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 36

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

*Délibération n°2023.12.06/480*

**Mise en place d'un dispositif  
d'aides financières pour la rénovation des  
façades, devantures et enseignes commerciales  
d'entreprises dans les  
zones d'activités économiques (ZAE)  
en cours de requalification  
(Petit-Pérou, Dugazon de Bourgogne Abymes,  
La Jaille et Beausoleil Baie-Mahault,  
Quai Lefebvre et Rue Lamartine  
à Pointe-à-Pitre)**

**Rapporteur**

*Mme Lyliane PIQUION*  
Vice-présidente de la commission  
développement économique  
& soutien aux filières économiques innovantes

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 20 DEC. 2023

- publication sur le site internet

ou notification, le : 21 DEC. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**6<sup>ème</sup> séance**

**Séance du 8 décembre 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 8 décembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Georges BREMENT, 5<sup>ème</sup> vice-président, en l'absence du président Monsieur Éric JALTON, ainsi que des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vice-présidents.

**Etaient présents : 32 conseillers communautaires**

**Vice-présidents :** M. Georges BREMENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4**

**Vice-président :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président) à Mme Marie-Andrée MANDIL

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT à Mme Nadège THEOPHILE

**Autres conseillers communautaires :** Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**Nombre de conseillers absents excusés : 6**

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autres membres du bureau :** Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Tania GALVANI

**Autre conseiller communautaire :** M. Michel MADO

**Nombre de conseillers absents non excusés : 6**

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** Mme Corinne PETRO

**Autres conseillers communautaires :** Mme Johane DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** le projet de territoire de CAP Excellence qui promeut le soutien des acteurs économiques et la résilience de l'économie locale ;

**Considérant** le plan d'actions stratégiques économiques (PASEC) de CAP Excellence sur la requalification des ZAE de Dugazon de Bourgogne Abymes, Beausoleil Baie-Mahault et le centre-ville de Pointe-à-Pitre et leur promotion ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission mixte aménagement de l'espace communautaire / Affaires financières réunie le 30 novembre 2023 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission développement économique & soutien aux filières économiques innovantes réunie le 6 décembre 2023 ;

**Considérant** le vote à l'unanimité de la proposition d'amendement de l'article 1 consistant à remplacer Quai Lefebvre et Rue Lamartine à Pointe-à-Pitre par le centre-ville de Pointe-à-Pitre, présentée par le conseiller communautaire Monsieur Alain SOEREZE EUGENE et complété par la 7<sup>ème</sup> vice-présidente, Madame Murielle JABES sollicitant que la rédaction de l'article 1 soit identique à celle du troisième considérant ;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE 1-** D'approuver le dispositif de subvention d'aides à l'immobilier pour les entreprises installées dans les ZAE de Dugazon de Bourgogne Abymes, Beausoleil Baie-Mahault et le centre-ville de Pointe-à-Pitre.

**ARTICLE 2-** De déléguer au bureau communautaire les attributions individuelles de ces subventions, sur proposition du président.

ARTICLE 4- Pour l'année 2024, il est décidé une enveloppe de 250 000 euros.

**ARTICLE 4-** D'approuver le plan de financement de l'enveloppe tel qu'indiqué ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
FINANCEURS	Participation en €	Pourcentage
CAP EXCELLENCE	150 000	60 %
RÉGION GUADELOUPE	100 000	40 %
<b>Total</b>	<b>250 000 €</b>	<b>100%</b>

**ARTICLE 5-** D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération pour la demande de financement auprès des administrations et autorités territoriales.

**ARTICLE 6-** Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

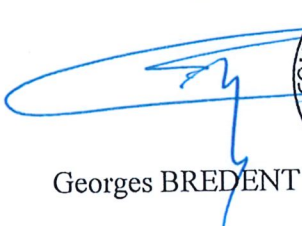
Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 DEC. 2023

Le président de séance

Le 5<sup>ème</sup> vice-président

  
Georges BREDENT



La secrétaire de séance

La conseillère communautaire



Francine DOQUET-ROUSSAS

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 21 DEC. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 21 DEC. 2023

